

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 juin 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE2118485A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 13 avril 2021, le 11 mai 2021 et le 15 juin 2021 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Afin de prendre en compte des erreurs matérielles, les annexes I des arrêtés interministériels du 20 avril 2021 (NOR : INTE2112080A) et du 18 mai 2021 (NOR : INTE2114775A), publiés au *Journal officiel* de la République française le 7 mai et le 6 juin 2021, sont modifiées par l'annexe III du présent arrêté.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 juin 2021.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
A. THIRION

Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
L. CORRE

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur
chargé de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,
P. CHAVY*

ANNEXES

ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Ambronay (2), Saint-André-de-Bâgé (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Cize (1), Jasseron (4), Poncin (1), Saint-Didier-de-Formans (2).

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Hinacourt (1), Laon (1).

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes d'Avrilly (3), Saint-Didier-en-Donjon (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Bessay-sur-Allier (4), Cesset (3), Chapelle-aux-Chasses (La) (2), Chavenon (2), Chavroches (3), Cognat-Lyonne, Deux-Chaises (2), Ébreuil (2), Langy (2), Saint-Gérard-le-Puy (3), Sauvagny (2).

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Gras (2), Viviers (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Bogy (1), Saint-Marcel-lès-Annonay (1), Sarras (1).

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Liart (1).

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Arrentières (1), Courtaout (2), Courteranges (1), Lentilles (1), Mathaux (1), Rosnay-l'Hôpital (1), Vallentigny (1), Vallières (1).

DÉPARTEMENT DU CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Morlac (4).

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Favars (1), Saint-Aulaire (3).

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes d'Auxant (1), Échevronte (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Darcey (2), Riel-les-Eaux (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Binges (2), Chenôve (3), Corpeau (1), Franxault (1), Ladoix-Serrigny (2), Marsannay-la-Côte (3), Nuits-Saint-Georges (2), Saint-Apollinaire (3), Saint-Nicolas-lès-Cîteaux (1), Sennecey-lès-Dijon (2), Tart-le-Bas (2).

DÉPARTEMENT DU DOUBS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Cussey-sur-l'Ognon (2), Jougne (1).

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Donzère (3), Romeyer (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Allex (3), Hauterives (1), Livron-sur-Drôme (1), Ratières (1), Vaunaveys-la-Rochette (2).

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Saint-Éliph (1).

DÉPARTEMENT DU GARD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Saint-Gilles (4).

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017*

Commune de Lunel (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Matelles (Les) (2).

DÉPARTEMENT DU JURA

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Amange (2), Annoire (2), Arbois (2), Arlay (2), Asnans-Beauvoisin (3), Augea (2), Authume (2), Baverans (2), Beaufort-Orbagna (3), Bersaillin (4), Biefmorin (3), Bletterans (2), Bois-de-Gand (3), Brainans (3), Chaînée-des-Coupis (1), Champdivers (2), Champrougier (3), Champvans (2), Chapelle-Voland (3), Charme (La) (3), Chassagne (La) (2), Château-Chalon (2), Chateley (Le) (1), Chaumergy (3), Chemenot (2), Chêne-Bernard (1), Chille (2), Colonne (3), Commenailles (3), Cosges (3), Courlans (2), Cousance (3), Cuisia (2), Dammartin-Marpain (2), Damparis (2), Desnes (3), Deux-Fays (Les) (2), Digna (3), Dole (3), Essards-Taignevaux (Les) (3), Étrepigny (1), Fontainebrux (2), Foulenay (3), Francheville (2), Frasnne-les-Meulières (3), Gevingey (2), Gizia (2), Hays (Les) (3), Larnaud (2), Lavangeot (1), Lombard (2), Longwy-sur-le-Doubs (2), Lons-le-Saunier (2), Louverot (Le) (2), Macornay (2), Mantry (3), Messia-sur-Sorne (2), Miéry (3), Moiron (1), Molay (2), Monay (2), Monnières (2), Montain (2), Montbarrey (2), Montholier (2), Montigny-lès-Arsures (2), Montmorot (2), Mont-sous-Vaudrey (3), Mouchard (2), Nance (2), Neublans-Abergement (2), Neuville (3), Nogna (1), Ounans (2), Oussières (2), Parcey (3), Passenans (1), Peintre (2), Perrigny (2), Peseux (2), Pin (Le) (2), Plainoiseau (2), Pointre (3), Pont-de-Poitte (2), Port-Lesney (2), Quintigny (1), Relans (2), Revigny (1), Ruffey-sur-Seille (3), Rye (3), Saint-Baraing (2), Saint-Cyr-Montmalin (3), Saint-Didier (3), Saint-Lothain (2), Saint-Loup (1), Salins-les-Bains (3), Sellières (3), Sergenaux (3), Tavaux (2), Thervay (2), Toulouse-le-Château (3), Val-Sonnette (2), Vaudrey (3), Vers-sous-Sellières (3), Villers-les-Bois (3), Villette-lès-Dole (3), Vincent-Froideville (2).

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Baillou (1), Chaussée-Saint-Victor (La) (2), Couëtron-au-Perche (1).

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Veauce (2), Vougy (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Saint-Pierre-la-Noaille (1), Saint-Romain-la-Motte (3).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Polignac, Puy-en-Velay (Le), Vals-près-le-Puy.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Sainte-Menehould (1), Sermaize-les-Bains (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Allemant (2), Ambrières (1), Courthiézy (1), Éclaires (1), Hauteville (1), Prouilly (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Chamouilley (2), Germainvilliers (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Blécourt (1), Breuvannes-en-Bassigny (2), Frampas (3), Magneux (1), Sarrey (1).

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Cosnes-et-Romain (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Aingeray (1), Allamps (2), Avril (2), Beaumont (1), Bulligny (2), Diarville (3), Dieulouard (2), Dommartin-sous-Amance (3), Fléville-Lixières (1), Gugney (1), Han-devant-Pierrepont (1), Laître-sous-Amance (1), Lesménils (2), Martincourt (1), Ménil-la-Tour (2), Moutiers (1), Praye (1), Saint-Firmin (1), Ville-au-Val (2), Xonville (1).

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Beaulieu-en-Argonne (1), Juvigny-en-Perthois (1), Marson-sur-Barboure (1), Val-d'Ornain (2), Villers-aux-Vents (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Gincrey (1).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Argancy (2), Bazoncourt (3), Corny-sur-Moselle (3), Elvange (2), Farschviller (1), Haute-Vigneulles (2), Honskirch (1), Lachambre (1), Marieulles (2), Metzervisse (2), Moulins-lès-Metz (3), Pommérieux (2), Pontoy (3), Saint-Hubert (1), Sanry-lès-Vigy (3), Talange (1), Terville (2), Vernéville (2).

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Commune de Cervon (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Alligny-en-Morvan (2), Arbourse (2), Château-Chinon (Campagne) (1), Chiddes (3), Crux-la-Ville (3), Diennes-Aubigny (2), Donzy (2), Ferrière (2), Garchy (3), Giry (2), Limon (1), Lormes (1), Lurcy-le-Bourg (3), Menestreau (3), Menou (2), Mhère (1), Saint-Hilaire-en-Morvan (1), Tintury (3), Vielmanay (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Annay (3), Azy-le-Vif (2), Cercy-la-Tour (2), Champvoux (3), Charrin (3), Chaulgnes (3), Cossaye (2), Coulanges-lès-Nevers (3), Garchizy (3), Marzy (3), Nevers (3), Saint-Andelain (2), Saint-Loup (3), Saint-Martin-sur-Nohain (3), Saint-Parize-en-Viry (1), Saint-Père (3), Toury-Lurcy (3), Toury-sur-Jour (1), Verneuil (3).

DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes d'Arnèke (1), Attiches (1), Bambecque (1), Bousbecque (1), Caëstre (1), Croix (1), Doulieu (Le) (2), Esquelbecq (1), Forest-sur-Marque (1), Godewaersvelde (1), Halluin (1), Hem (1), Merville (2), Neuville-en-Ferrain (1), Roncq (1), Roubaix (1), Steenwerck (1), Zerbezele (1), Zuytpeene (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Aix-en-Pévèle (2), Anor (2), Aubers (1), Auchy-lez-Orchies (1), Awoingt (1), Buysscheure (1), Cartignies (1), Cobrieux (2), Coutiches (1), Ferrière-la-Petite (1), Fromelles (1), Gorgue (La) (1), Illies (1), Maubeuge (3), Mons-en-Pévèle (1), Montigny-en-Cambrésis (1), Nieurlet (2), Prisches (1), Saint-Saulve (1), Templeuve-en-Pévèle (1), Wannehain (2), Watten (1).

DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Gouvieux (1), Montataire (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Beauvais (1), Cramoisy (1).

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Parfondeval (1), Perche en Nocé (1), Saint-Denis-sur-Sarthon (1), Saint-Germain-des-Grois (1), Saint-Hilaire-sur-Risle (1).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Barlin (1), Bruay-la-Buissière (1), Leforest (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Aix-Noulette (1), Boulron (2), Verlincthun (2), Vimy (1).

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Saint-Agoulin (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Plauzat (4), Sauxillanges (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Chas (3), Clerlande (3), Davayat (4), Gerzat (3), Riom (4), Saint-Bonnet-près-Riom (3), Saint-Ignat (3), Surat (2).

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Hohengœft (1), Littenheim (1), Obermodern-Zutzendorf (1), Ohlungen (1), Schopperten (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Leutenheim (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Forstheim (1), Scharrachbergheim-Irmstett (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Saverne (3).

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune d'Uffholtz (1).

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Dracé (1), Lentilly (2), Sain-Bel (1), Saint-Germain-au-Mont-d'Or (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Alix (2), Brignais (1), Brindas (2), Bully (2), Caluire-et-Cuire (1), Champagne-au-Mont-d'Or (1), Chasselay (2), Chessy (2), Fleurieux-sur-l'Arbresle (2), Lozanne (1), Pommiers (2), Saint-Didier-au-Mont-d'Or (2), Villefranche-sur-Saône (3).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Bougey (2), Bouhans-et-Feurg (1), Buffignécourt (1), Citey (1), Fouchécourt (1), Gray (2), Lure (3), Lyoffans (1), Magny-Danigon (1), Magny-Jobert (1), Magny-lès-Jussey (1), Mailley-et-Chazelot (2), Melin (1), Moffans-et-Vacheresse (1), Passavant-la-Rochère (2), Pesmes (2), Ronchamp (2), Rupt-sur-Saône (1), Saint-Rémy-en-Comté (1), Sauvigney-lès-Gray (1), Senoncourt (1), Sorans-lès-Breurey (2), Vantoux-et-Longeville (1), Vernois-sur-Mance (2), Villefrancon (1).

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Chassigny-sous-Dun (1), Ciry-le-Noble (2), Crêches-sur-Saône (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Bonnay (1), Bouhans (2), Charrecey (2), Louhans (2), Marnay (1), Mellecey (2), Montceau-les-Mines (2), Prizy (2).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Massy (1).

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Crégy-lès-Meaux (2), Dammartin-en-Goële (2), Mitry-Mory (2), Monthyon (2), Othis (3), Penchard (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Amillis (1), Boisdon (1), Boissise-la-Bertrand (2), Boissise-le-Roi (2), Boissy-le-Châtel (2), Boutigny (2), Celle-sur-Morin (La) (1), Cesson (2), Chanteloup-en-Brie (1), Châtelet-en-Brie (Le) (2), Chenoise-Cucharmoy (2), Claye-Souilly (2), Combs-la-Ville (2), Congis-sur-Thérrouanne (1), Courtry (2), Coutevroult (2), Émerainville (2), Esbly (2), Évry-Grégy-sur-Yerre (2), Ferrières-en-Brie (1), Gastins (2), Lagny-sur-Marne (1), Lescherolles (1), Lésigny (1), Lizines (1), Lorrez-le-Bocage-Préaux (2), Maincy (1), Maison-Rouge (2), Mée-sur-Seine (Le) (2), Moisenay (2), Montévrain (1), Montolivet (1), Mouroux (2), Noisiel (2), Ozoir-la-Ferrière (1), Pin (Le) (2), Plessis-Feu-Aussoux (Le) (2), Pontault-Combault (2), Pringy (2), Quincy-Voisins (2), Roissy-en-Brie (2), Saint-Augustin (1), Saint-Denis-lès-Rebais (1), Saint-Fargeau-Ponthierry (2), Saint-Fiacre (2), Savigny-le-Temple (2), Seine-Port (2), Sept-Sorts (1), Servon (1), Thorigny-sur-Marne (1), Vaux-le-Pénil (2), Villemareuil (2).

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Chavenay (2), Crespières (1), Loges-en-Josas (Les) (2), Marly-le-Roi (1), Mesnil-Saint-Denis (Le) (2), Saint-Nom-la-Bretèche, Verrière (La) (2), Villette (1), Villiers-Saint-Frédéric (2).

DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Cagnac-les-Mines, Saint-Juéry, Saint-Lieux-lès-Lavaur.

DÉPARTEMENT DU VAR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Commune de Seyne-sur-Mer (La) (4).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Antigny (5), Asnières-sur-Blour (1), Bourg-Archambault (2), Bussière (La) (4), Isle-Jourdain (L') (2), Jouhet (5), Journet (3), Lathus-Saint-Rémy (5), Leignes-sur-Fontaine (3), Lussac-les-Châteaux (4), Millac (3), Montmorillon (4), Persac (4), Queaux (4), Saint-Germain (2), Saint-Savin (4), Saulgé (3), Thollet (3), Trimouille (La) (3), Vigeant (Le) (1).

DÉPARTEMENT DES VOSGES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Baudricourt (2), Gironcourt-sur-Vraine (4), Maconcourt (2), Martigny-les-Bains (3), Mirecourt (4), Offroicourt (1), Puzieux (1), Rainville (2), Saint-Ouen-lès-Parey (2), Tollaincourt (1), Vaudoncourt (1), Villotte (3), Vouxey (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Autreville (1), Bussang (2), Circourt (1), Coussey (1), Évaux-et-Ménil (1), Hagécourt (2), Houssière (La) (2), Hymont (2), Liffol-le-Grand (3), Mattaincourt (2), Moncel-sur-Vair (1), Pierrefitte (1), Punerot (1), Rugney (1), Ruppes (1), Suriauville (1), Valleroy-aux-Saules (2), Vittel (3).

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes d'Avallon (3), Égleny (2), Étaule (3), Monéteau (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Dollot (1), Saint-Clément (1).

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Rougemont-le-Château (3).

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Boullay-les-Troux (1), Chilly-Mazarin (2), Égry (2), Épinay-sous-Sénart (1), Étiolles (2), Gif-sur-Yvette (2), Gometz-la-Ville (1), Montgeron (2), Sermaise (2), Soisy-sur-Seine (2), Yerres (2).

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Fontenay-aux-Roses (2), Marnes-la-Coquette (1), Sèvres (2), Suresnes (2).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Aulnay-sous-Bois (1), Bagnolet (2), Gagny (2), Lilas (Les) (1), Neuilly-Plaisance (2), Villepinte (2).

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bry-sur-Marne, Cachan, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Marolles-en-Brie, Nogent-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Plessis-Tréville (Le), Queue-en-Brie (La), Santeny, Villecresnes, Villejuif, Villiers-sur-Marne.

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Baillet-en-France (1), Bessancourt, Cergy (3), Courdimanche (3), Eaubonne (2), Ézanville (2), Frépillon (2), Margency (2), Menucourt (3), Moisselles (1), Montlignon (3), Montmorency (3), Plessis Bouchard (Le) (2), Sagy (2), Saint-Leu-la-Forêt (2), Saint-Prix (1), Saint-Witz (1), Sarcelles (1), Seraincourt (1), Taverny (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Argenteuil, Corneilles-en-Parisis (2), Deuil-la-Barre (1), Enghien-les-Bains (1), Ermont (1), Franconville (2), Frette-sur-Seine (La) (1), Groslay (2), Herblay-sur-Seine (2), Montmagny (2), Presles (1), Saint-Gratien (1), Sannois (2), Soisy-sous-Montmorency (1), Vauréal (2).

ANNEXE II**COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE****DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Montclus.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Cagnes-sur-Mer, Grasse.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Biot.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} octobre 2020*

Commune de Roquette-sur-Siagne (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune d'Antibes.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Aubenas, Ruoms, Saint-Sauveur-de-Montagut, Sampzon, Vagnas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Villeneuve-de-Berg.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 18 décembre 2020*

Commune de Bastide-sur-l'Hers (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Bordes-sur-Arize (Les), Foix, Fossat (Le), Lézat-sur-Lèze, Lorp-Sentaraille, Mas-d'Azil (Le), Mirepoix, Montbel, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Ybars, Saverdun, Tour-du-Crieu (La), Tourtrol.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 27 novembre 2020*

Commune de Sainte-Croix-Volvestre.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Alairac, Portel-des-Corbières, Villeneuve-la-Comptal.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Saint-Cannat, Saint-Martin-de-Crau.

DÉPARTEMENT DU CANTAL

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Sansac-de-Marmiesse.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Chassors, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Sulpice-de-Ruffec.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 23 décembre 2020*

Commune de Salles-sur-Mer.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 décembre 2020*

Commune de Pouillac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Arvert, Jonzac, Saint-Jean-de-Liversay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Mathes (Les).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Laigne (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Vergeroux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 21 juin 2020 au 21 septembre 2020*

Commune de Migron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

DÉPARTEMENT DU CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Levet, Poisieux, Sancergues, Sens-Beaujeu.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Riel-les-Eaux.

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune d'Évaux-les-Bains.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 7 septembre 2020*

Commune de Chambon-sur-Voueize.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 20 août 2020*

Communes de Boussac, Genouillac, Saint-Laurent, Saint-Silvain-Montaigut.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 24 septembre 2020*

Commune de Glénic.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 7 juillet 2020 au 8 septembre 2020*

Commune de Saint-Éloi.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Biras, Brouchaud, Chantérac, Montrem, Saint-Laurent-la-Vallée, Sanilhac.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Arcey, Avanne-Aveney, École-Valentin, Pouilley-Français, Vaire, Villers-Buzon.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2020*

Commune de Pierrelongue.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Montbrun-les-Bains.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Haye-Malherbe (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 décembre 2020*

Commune d'Écaquelon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Amfreville-les-Champs, Bernay, Étrépagne, Sainte-Colombe-près-Vernon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2020*

Commune d'Épieds.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Champhol, Coudray (Le), Lèves, Theuville.

DÉPARTEMENT DU GARD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Aujargues, Boisset-et-Gaujac, Castillon-du-Gard, Gallargues-le-Montueux, Laudun-l'Ardoise, Robiac-Rochessadoules, Saint-Christol-lez-Alès, Sainte-Anastasie, Saint-Victor-de-Malcap, Sommières.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Nages-et-Solorgues.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 31 octobre 2020*

Communes d'Aubais, Cruviers-Lascours.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 15 août 2020*

Commune de Saint-Laurent-la-Vernède.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 août 2020*

Communes de Mons, Sauzet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} septembre 2020*

Commune de Martignargues.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 18 septembre 2020*

Commune de Castelnau-Valence.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Arpaillargues-et-Aureillac, Barjac, Moulézan, Mus, Saint-Jean-du-Pin.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Deaux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2020*

Commune d'Aigues-Vives.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 6 juin 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Moussac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juin 2020 au 18 septembre 2020*

Commune de Seynes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 1^{er} septembre 2020*

Commune de Monteils.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Rousson.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Saint-Privat-des-Vieux.

DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Beaumont, Lasserade, Marguestau, Mauléon-d'Armagnac, Pouy-Roquelaure, Sainte-Marie, Saint-Mézard.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Brède (La), Cambes.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Alignan-du-Vent, Balaruc-le-Vieux, Canet, Clapiers, Combailaux, Grabels, Juvignac, Lieuran-lès-Béziers, Montaud, Prades-le-Lez, Puisserguier, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Jean-de-Védas, Saussines, Sérignan, Teyran, Tourbes.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Bazaiges, Berthenoux (La), Bouges-le-Château, Buxières-d'Aillac, Châteauroux, Ciron, Concremiers, Guilly, Jeu-les-Bois, Luzeret, Magny (Le), Poinçonnet (Le), Poulligny-Saint-Pierre, Saint-Genou, Sarzay, Sassierges-Saint-Germain, Thenay, Tournon-Saint-Martin, Verneuil-sur-Igneraie, Vigoux, Villegouin.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 mars 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Gehée.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Chemillé-sur-Dême.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 2 décembre 2020*

Commune de Semblançay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 18 décembre 2020*

Commune de Veigné.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 décembre 2020*

Commune de Beaumont-Louestault.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Artannes-sur-Indre, Athée-sur-Cher, Azay-sur-Cher, Ballan-Miré, Beaulieu-lès-Loches, Beaumont-Village, Berthenay, Braye-sur-Maulne, Cangey, Cerelles, Chambon, Chambray-lès-Tours, Chançay, Chanceaux-sur-Choisille, Chapelle-Blanche-Saint-Martin (La), Charentilly, Château-la-Vallière, Chemillé-sur-Indrois, Cinq-Mars-la-Pile, Civray-sur-Esves, Coteaux-sur-Loire, Cussay, Druye, Esvres, Île-Bouchard (L'), Joué-lès-Tours, Larçay, Liège (Le), Ligueil, Loché-sur-Indrois, Louans, Louroux (Le), Luynes, Luzillé, Manthelan, Marcilly-sur-Maulne, Membrolle-sur-Choisille (La), Mettray, Monnaie, Montbazou, Monthodon, Montreuil-en-Touraine, Monts, Neuillé-le-Lierre, Neuville-le-Roi, Notre-Dame-d'Oé, Noyant-de-Touraine, Orbigny, Parçay-Meslay, Petit-Pressigny (Le), Reugny, Saint-Avertin, Saint-Branches, Saint-Cyr-sur-Loire, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Saint-Étienne-de-Chigny, Saint-Laurent-en-Gâtines, Savigné-sur-Lathan, Savigny-en-Véron, Sepmes, Sonzay, Sorigny, Thilouze, Tours, Truys, Vernou-sur-Brenne, Vou, Yzeures-sur-Creuse.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Neuville-sur-Brenne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 août 2020*

Commune de Saint-Roch.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Loches.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Perrusson.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 24 juillet 2020 au 4 septembre 2020*

Commune de Neuil.

DÉPARTEMENT DU JURA

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 24 novembre 2020*

Commune de Salans.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Gevry, Louvatange, Malange, Moisse, Morbier, Ougney, Reithouse, Serre-les-Moulières.

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Aurice, Saint-Loubouer.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Chapelle-Vendômoise (La), Ferté-Imbault (La), Gièvres, Lestieu, Mondoubleau, Montils (Les), Selles-sur-Cher, Suèvres, Valloire-sur-Cisse.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 20 juin 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Saint-Arnoult.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Bénisson-Dieu (La), Riorges, Villerest.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Lantriac.

DÉPARTEMENT DU LOT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Frayssinet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Saint-Cirq-Madelon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 31 juillet 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Salviac.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Seyches.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 5 novembre 2020*

Commune de Montastruc.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020*

Communes de Puysserampion, Saint-Astier, Saint-Géraud.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} décembre 2020*

Commune de Port-Sainte-Marie.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Allez-et-Cazeneuve, Aubiac, Auradou, Bajamont, Beaupuy, Bias, Birac-sur-Trec, Blaymont, Boé, Bon-Encontre, Bouglon, Bourgoynague, Brax, Cahuzac, Cancon, Casteljaloux, Castella, Castelmoron-sur-Lot, Cavarac, Clairac, Clermont-Soubiran, Colayrac-Saint-Cirq, Condezaygues, Cours, Cuq, Dausse, Dolmayrac, Escassefort, Espiens, Foulayronnes, Francescas, Fumel, Gaujac, Grayssas, Hauteville-la-Tour, Hautesvignes, Houeillès, Labastide-Castel-Amouroux, Lacapelle-Biron, Lacaussade, Lachapelle, Lamontjoie, Laparade, Lauzun, Lavardac, Lévigac-de-Guyenne, Marmande, Massoulès, Mauvezin-sur-Gupie, Miramont-de-Guyenne, Moirax, Monclar, Monflanquin, Montauriol, Montayral, Montesquieu, Monteton, Montignac-de-Lauzun, Montpezat, Moustier, Nomdieu, Pailloles, Penne-d'Agenais, Pont-du-Casse, Prayssas, Puymiclan, Puymirol, Réaup-Lisse, Roquefort, Ruffiac, Saint-Aubin, Saint-Caprais-de-Lerm, Saint-Colomb-de-Lauzun, Sainte-Colombe-de-Ville-neuve, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Sainte-Maure-de-Peyriac, Saint-Georges, Saint-Hilaire-de-Lusignan, Saint-Jean-de-Thurac, Saint-Léon, Saint-Martin-Curton, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Pastour, Saint-Pierre-de-Buzet, Saint-Quentin-du-Dropt, Saint-Salvy, Saint-Sylvestre-sur-Lot, Saint-Urcisse, Saint-Vincent-de-Lamontjoie, Saint-Vite, Salles, Sauvagnas, Sauvetat-de-Savères (La), Sauvetat-sur-Lède (La), Ségalas, Sembras, Sérignac-Péboudou, Sérignac-sur-Garonne, Tayrac, Tournon-d'Agenais, Verteuil-d'Agenais, Villeneuve-sur-Lot, Villeréal.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 2 janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Passage (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Castelnaud-de-Gratecambe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 1^{er} octobre 2020*

Commune d'Agnac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Monbahus.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Monségur.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Anthé, Sainte-Livrade-sur-Lot.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Cassignas, Laplume, Rayet.

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juin 2020 au 15 septembre 2020*

Commune de Chadenet.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Briollay, Gennes-Val-de-Loire, Montilliers, Plessis-Grammoire (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 15 août 2020*

Commune de Sarrigné.

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Montsûrs.

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Azerailles, Chenevières, Einvaux, Einville-au-Jard, Moriviller, Mouacourt, Varangéville.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Armes, Brinay, Clamecy, Fourchambault, Ruages, Saint-Maurice, Tannay.

DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Steenbecque, Thiennes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Morbecque.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Hardifort.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Wemaers-Cappel.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020*

Commune d'Oudezeele.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Landas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 6 novembre 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Radinghem-en-Weppes.

DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Clermont, Fresnières, Sermaize.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 mars 2020 au 15 octobre 2020*

Commune de Trie-Château.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 septembre 2019 au 15 octobre 2019*

Commune de Longueville.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Aulhat-Flat, Cournon-d'Auvergne, Crouzille (La), Montcel, Moriat, Pérignat-lès-Sarliève, Pérignat-sur-Allier, Randan, Rentières.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Aubin, Buros, Laroin, Mesplède, Orthez.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2019 au 20 octobre 2019*

Commune de Combeaufontaine.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 12 novembre 2020*

Commune de Chagey.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Avrigney-Virey, Champagny, Creveney, Éhuns, Équevilley, Linexert, Marnay, Montessaux, Pusey, Trémoins.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Citers.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 22 septembre 2020*

Commune de Loulans-Verchamp.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Faymont, Vaivre-et-Montoille.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 20 juin 2020 au 15 novembre 2020*

Commune de Vesoul.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 20 décembre 2020*

Commune de Montcey.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 décembre 2020*

Commune de Neurey-en-Vaux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Comberjon, Mailleroncourt-Charette.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Curgy, Monthelon.

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Aix-les-Bains, Apremont, Gerbaix, Val-d'Arc.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Villeneuve-les-Bordes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 7 janvier 2020 au 20 septembre 2020*

Commune de Rumont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 21 juin 2020 au 21 septembre 2020*

Commune de Ormes-sur-Voulzie (Les).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Machault.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Maule, Méré, Mittainville, Orvilliers.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Aiffres, Airvault, Amuré, Aubigny, Beaulieu-sous-Parthenay, Bessines, Celles-sur-Belle, Champdeniers, Châteliers (Les), Chauray, Chizé, Coulon, Crèche (La), Ferrière-en-Parthenay (La), François, Fressines, Irais, Lhoumois, Louzy, Magné, Marigny, Ménigoute, Messé, Nanteuil, Niort, Pamproux, Pers, Peyratte (La), Prahecq, Prailles-La Couarde, Pressigny, Reffannes, Saint-Gelais, Saint-Généroux, Saint-Léger-de-Montbrun, Saint-Symphorien, Saint-Varent, Soudan, Thouars, Val en Vignes, Vanneau-Irleau (Le), Vasles, Vouillé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2020*

Commune d'Aigondigné.

DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 28 décembre 2020*

Commune de Teulat.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Bellegarde-Marsal, Brens, Cambon-lès-Lavaur, Fénols, Graulhet, Labastide-Gabausse, Larroque, Lombers, Loupiac, Marssac-sur-Tarn, Montpinier, Navès, Payrin-Augmontel, Poulan-Pouzols, Puéchoursi, Puyelsi, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Michel-Labadié, Saïx, Veilhès.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Montbarla.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 décembre 2020*

Commune de Savenès.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Asques, Aucamville, Auterive, Balignac, Barry-d'Islemade, Barthes (Les), Bessens, Bourg-de-Visa, Campsas, Castéra-Bouzet, Caussade, Cazes-Mondenard, Comberouger, Coutures, Donzac, Dunes, Faudoas, Gasques, Goas, Honor-de-Cos (L'), Labastide-du-Temple, Lamothe-Capdeville, Lauzerte, Mansonville, Marignac, Meauzac, Moissac, Montauban, Montfermier, Montpezat-de-Quercy, Saint-Aignan, Saint-Loup, Saint-Nauphary, Saint-Porquier, Vaïssac, Villemade.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Lafrançaise.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune d'Albefeuille-Lagarde.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juin 2020 au 15 septembre 2020*

Commune de Lavit.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Grisolles.

DÉPARTEMENT DU VAR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Cuers.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Rians.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Cadière-d'Azur (La).

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Ansouis, Avignon, Cavaillon, Courthézon, Gigondas, Gordes, Goult, Lagnes, Lapalud, Lauris, Lioux, Mérindol, Murs, Pertuis, Puget, Rasteau, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vaucluse, Villars, Villes-sur-Auzon.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 26 octobre 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Dompierre-sur-Yon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 décembre 2020*

Commune de Bourneau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Montaigu-Vendée, Saint-Denis-du-Payré, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Vincent-Sterlanges, Tranche-sur-Mer (La).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Saint-Benoît.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Chasseneuil-du-Poitou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 18 novembre 2020*

Commune de Chatain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 19 novembre 2020*

Commune de Magné.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 24 novembre 2020*

Communes de Chalandray, Fleuré.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2020 au 25 novembre 2020

Commune de Chaunay.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2020 au 27 novembre 2020

Communes de Mauprévoir, Mazerolles, Montamisé, Saint-Georges-lès-Baillargeaux.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020

Communes de Lizant, Thuré, Valence-en-Poitou.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} décembre 2020

Commune de Maulay.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2020 au 5 décembre 2020

Commune de Villemort.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2020 au 7 décembre 2020

Communes de Chapelle-Moulière (La), Nieuil-l'Espoir.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2020 au 8 décembre 2020

Communes d'Avanton, Lauthiers, Ligugé, Naintré, Saint-Laon, Saint-Maurice-la-Clouère, Savigné, Smarves.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2020 au 9 décembre 2020

Communes d'Archigny, Béruges, Lusignan, Poitiers.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2020 au 10 décembre 2020

Communes d'Angles-sur-l'Anglin, Béthines, Biard, Blanzay, Cloué, Ferrière-Airoux (La), Guesnes, Haims, Latillé, Moncontour, Pleumartin.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2020 au 11 décembre 2020

Communes d'Angliers, Aslonnes, Bonnes, Chapelle-Bâton (La), Châtellerault, Civray, Coulombiers, Dienné, Fontaine-le-Comte, Liniers, Loudun, Marçay, Migné-Auxances, Mirebeau, Nouaillé-Maupertuis, Ormes (Les), Pressac, Saint-Rémy-sur-Creuse, Savigny-Lévescault, Senillé-Saint-Sauveur, Vernon, Villedieu-du-Clain (La).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2020 au 12 décembre 2020

Communes de Gizay, Saint-Julien-l'Ars, Villiers, Voulon.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2020 au 13 décembre 2020

Commune de Bouresse.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2020 au 14 décembre 2020

Communes d'Anché, Brux, Celle-Lévescault, Champagné-Saint-Hilaire, Dangé-Saint-Romain, Ingrandes, Jardres, Lavoux, Pouillé, Sainte-Radégonde, Saint-Sauvant, Saint-Secondin, Sanxay, Tercé, Verrières, Vivonne, Vouneuil-sous-Biard.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 décembre 2020*

Communes de Beaumont Saint-Cyr, Canon-sur-Vienne, Château-Garnier, Cissé, Doussay, Lencloître, Sommières-du-Clain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 16 décembre 2020*

Commune de Sèvres-Anxaumont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 18 décembre 2020*

Commune de Boivre-la-Vallée.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 23 décembre 2020*

Communes de Leigné-les-Bois, Rouillé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 28 décembre 2020*

Communes de Bignoux, Monthoiron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Asnois, Charroux, Château-Larcher, Chauvigny, Coussay-les-Bois, Genouillé, Jaunay-Marigny, Lhommaizé, Mignaloux-Beauvoir, Roche-Posay (La), Roche-Rigault (La), Roches-Prémarie-Andillé, Saint-Jean-de-Sauves, Saint-Martin-l'Ars, Scorbé-Clairvaux, Surin, Valdivienne, Vouneuil-sur-Vienne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Sammarçolles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Chenevelles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Croutelle, Puye (La), Saint-Pierre-de-Maillé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Martaizé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Saint-Romain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 1^{er} octobre 2020*

Commune de Joussé.

DÉPARTEMENT DES VOSGES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 8 décembre 2020*

Commune d'Uxegney.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Golbey, Saint-Michel-sur-Meurthe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Domèvre-sur-Durbion.

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 décembre 2020*

Commune de Châtenois-les-Forges.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Belfort.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020*

Commune de Pérouse.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Bures-sur-Yvette, Montlhéry.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 1^{er} octobre 2020*

Commune de Plessis-Pâté (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020*

Commune d'Arpajon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Longpont-sur-Orge.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Ris-Orangis, Saint-Michel-sur-Orge.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Villiers-sur-Orge.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 30 juillet 2020 au 16 août 2020*

Commune de Juvisy-sur-Orge.

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Épiais-Rhus, Frémainville, Génicourt, Livilliers, Magny-en-Vexin, Marines.

ANNEXE III

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

1° Dans l'annexe I de l'arrêté interministériel (NOR : INTE2112080A) daté du 20 avril 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, publié au *Journal officiel* de la République française le 12 juin 2021, les communes d'Affléville (4), Chaligny (4), Champenoux(4), Choley-Ménillot (3), Domgermain (4), Favières (3), Foug (4), Gondrecourt-Aix (3), Mercy-le-Bas (3), Moncel-sur-Seille (3), Vandoeuvre-lès-Nancy (3) et Villers-lès-Nancy (4) dans le département de la Meurthe-et-Moselle ; Mittersheim (4) dans le département de la Moselle ; Bouxwiller (4) et Frohmuhl (3) dans le département du Bas-Rhin ; Cluny (4), Igé (4) et Vineuse sur Fregande (La) (3) dans le département de la Saône-et-Loire sont supprimées.

Elles sont remplacées par :

« DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Gondrecourt-Aix (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Affléville (3), Chaligny (3), Champenoux (3), Choley-Ménillot (2), Domgermain(3), Favières (2), Foug (3), Mercy-le-Bas (2), Moncel-sur-Seille (2), Vandoeuvre-lès-Nancy (2), Villers-lès-Nancy (3).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Mittersheim (3).

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Bouxwiller (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Frohmuhl (2).

DÉPARTEMENT DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune d'Igé (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Cluny (3), Vineuse sur Fregande (La) (2). » ;

2° Dans l'annexe I de l'arrêté interministériel (NOR : INTE2114775A) du 18 mai 2021, publié au *Journal officiel* de la République française le 6 juin 2021, les communes de Bologne (3) dans le département de Haute-Marne et d'Etain (4) dans le département de la Meuse sont supprimées.

Elles sont remplacées dans l'annexe I par :

« DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Bologne (2).

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune d'Étain (3). »